

Département du Val d'Oise

Canton de Domont

## Commune de Saint-Prix

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022**

Date de convocation : 21 septembre 2022

Date d'affichage : 3 octobre 2022

Membres en exercice	29
Membres présents	18
Membres votants	23

L'an deux mil vingt-deux, le 29 septembre à 21 heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages, sous la présidence de Madame Céline VILLECOURT, Maire.

**Etaient présents** : Madame Céline VILLECOURT, Maire, M. MAIRE, M. BOURSE, Mme MOLLIERE M. SEFRIN, Mme THOMAS-MALBEC, M. KAYAL, Mme CHAPPAZ, Adjoint –, M. CHASTAING, M. JEAN-JACQUES, M. ENJALBERT, M. VET, Mme DRIENCOURT, M. GANDRILLON, Mme LECLERC, M. ROCHER, Mme YOT, M. ALLET formant la majorité des membres en exercice.

**Procurations** : Mme MAUGER pouvoir à Mme CHAPPAZ, Mme CHAIZE pouvoir à Mme THOMAS-MALBEC, M. ESTARZIAU pouvoir à Mme DRIENCOURT, Mme TRAN pouvoir à M. BOURSE, Mme MONET pouvoir à M. SEFRIN.

**Absents excusés** : Mme ETHUIN-JEANMET.

**Absents** : Mme DANIN, Mme NGO DJOB, M. TOHME, Mme MOROSAN, M. RICHARD.

**Secrétaire de séance** : Mme CHAPPAZ.

**N° DEL-2022-084**

**OBJET : RAPPORT SOCIAL UNIQUE (RSU) 2021 - VILLE**

**Le conseil municipal, sous la présidence de Madame le Maire,**

VU le Code Général de la fonction publique,

VU la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

VU le décret n°2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique,

**CONSIDERANT** l'avis du comité technique en date du 13 septembre 2022,

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la commission permanente d'Administration générale en date du 13 septembre 2022,

**CONSIDERANT** que le RSU est élaboré chaque année et rassemble des indicateurs relatifs à la gestion des ressources humaines.,

**CONSIDERANT** que le RSU permet à la collectivité de faire le point régulièrement sur ses effectifs en rassemblant, dans un même document, des données souvent éparses en interne,

**CONSIDERANT** que le RSU constitue l'outil de référence pour renforcer la lisibilité de l'emploi public territorial,

**CONSIDERANT** que le RSU permet d'apprécier la situation de la collectivité à la lumière des données sociales regroupées sous plusieurs items tels que les effectifs, la formation, l'absentéisme, le temps de travail, les conditions de travail, la rémunération ainsi que les droits sociaux,

**CONSIDERANT** que le RSU sert également à améliorer la connaissance de la fonction publique territoriale de différents acteurs (centre de gestion, direction générale des collectivités locales (DGCL), etc...),

**CONSIDERANT** que le RSU est un outil de dialogue social puisqu'il est soumis pour avis au comité technique,

**CONSIDERANT** que dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics, l'avis du comité social territorial (actuellement comité technique) doit être transmis dans son intégralité à l'assemblée délibérante,

**CONSIDERANT** la synthèse du RSU 2021 de la Commune de SAINT-PRIX présentée en annexe pour avis aux membres du comité social territorial (actuellement comité technique),

**CONSIDERANT** que cette synthèse reprend les principaux indicateurs du rapport social unique au 31 décembre 2021 et que celle-ci a été réalisée via l'application [www.bs.donnees-sociales](http://www.bs.donnees-sociales) des Centres de Gestion par extraction des données 2021 transmises en 2022 par la collectivité au Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région d'Ile-de-France,

**CONSIDERANT** la note explicative de synthèse et sur le rapport de Monsieur Gérard BOURSE

**Le Conseil Municipal,**

**Article 1 :** PREND ACTE de l'avis favorable rendu par le comité technique en date du 13 septembre 2022 en ce qui concerne le RSU 2021 de la Commune de Saint-Prix.

\* \*

Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois à compter de sa réception en Préfecture.



Pour extrait conforme au registre des délibérations

Celine VILLECOURT – Maire